

OFFRE DE FORMATION DE LA BRANCHE DES ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION

La branche des Ateliers et Chantiers d'Insertion a confié à UNIFORMATION (OPCA de la branche) la mise en œuvre de l'offre de formations à destination des adhérents de la branche.

Deux organismes de formation, créés par deux réseaux majeurs de l'IAE fortement mobilisés auprès des ACI, ont été retenus pour concevoir, animer et organiser les formations :

- **OF'ESA**, l'organisme de formation des entreprises sociales apprenantes, créé à l'initiative de CHANTIER ECOLE,
- **COORACE Formation**, l'organisme de formation créé par la fédération COORACE.

Ils déploieront leurs compétences auprès des ACI de la branche et adhérents à UNIFORMATION, au plus près des territoires et des acteurs.

OF'ESA et COORACE Formation ont uni leurs compétences et proposent une formation garantissant une cohérence d'ensemble grâce à un travail d'ingénierie commun mené en amont.

LA FORMATION PROPOSEE

Titre

LE CONTRAT A DUREE DETERMINEE D'INSERTION : UN OUTIL POUR LES ACI AU SERVICE DE LA SECURISATION DES PARCOURS

Contexte et objectif de la formation

La troisième étape de la réforme de l'IAE met en place une aide au poste finançant l'embauche dans le cadre de CDDI (contrat à durée déterminée d'insertion) en remplacement des contrats aidés de type CUI/CAE.

Cette nouvelle approche, associée à l'entrée en vigueur de la CCN des ACI, induit pour les structures support d'ACI (Ateliers et Chantiers d'Insertion) une double obligation portant sur l'application de la convention collective et le respect des obligations légales liées aux différents seuils d'effectifs (en nombre de salarié-e-s), mais également sur la nécessaire compréhension des mécanismes de financement de l'aide au poste composée d'une part dite « socle » et d'une part variable au regard de résultats annuels intégrés au dialogue de gestion mené par les services de l'Etat.

Cette formation met en exergue tant les aspects stratégiques d'organisation des ressources humaines que les aspects techniques liés à la rédaction et à la conclusion des CDDI autour d'un unique « fil rouge » : l'enjeu de la sécurisation des parcours des personnes dans le nouvel environnement induit par la réforme. Les participant-e-s apprendront à gérer et à maîtriser les entrées - sorties de salarié-e-s polyvalent-e-s en tenant compte des spécificités de la réforme, tout en conservant, voire renforçant, les efforts d'insertion.

Les participant-e-s visé-e-s par les actions de formation

Ce sont des salarié-e-s permanent-e-s des structures support d'ACI, en charge des fonctions de direction et de gestion des ressources humaines. La présence d'administrateur-trice-s et de membres de bureaux associatifs est également souhaitée, afin d'intégrer pleinement dans les instances associatives leur rôle et leur responsabilité d'employeurs. La participation d'un binôme est préconisée.

ATTENTION : pour une structure, la participation est limitée à trois personnes

Durée

2 journées (14 heures).

Organisation de la formation

La formation se déroule soit sur deux journées non consécutives (mais rapprochées), soit sur deux journées consécutives.

L'animation est partagée entre les deux organismes de formation :

- L'animation de la première journée, y compris l'introduction et le cadrage général, est assurée par un-e formateur-trice d'OF'ESA
- L'animation de la deuxième journée, y compris l'évaluation et le bilan global, est assurée par un-e formateur-trice COORACE Formation

Lieux et planning

30 sessions de formations sont prévues entre septembre 2014 et mars 2015.

Elles seront organisées sur tout le territoire national, grâce à l'appui sur les territoires des réseaux CHANTIER Ecole et COORACE.

Pour connaître les dates et les lieux des formations dans chaque région, les adhérents de la branche pourront contacter l'un des acteurs suivants :

- COORACE formation
- OF'ESA
- La délégation régionale COORACE
- La délégation régionale CHANTIER Ecole
- UNIFORMATION

Modalités d'inscription

Tout-e salarié-e ou bénévole exerçant ses fonctions au sein d'un ACI relevant de la branche, et souhaitant bénéficier de cette formation, pourra remplir le bulletin d'inscription ci-joint et l'envoyer par mail ou par courrier indifféremment à l'un des deux organismes de formation prestataires (contact@ofesa.org **OU** formation@coorace.org).

Une convocation indiquant les horaires et le lieu des deux journées de formation lui sera adressée en retour.

ATTENTION : La prise en compte de toute inscription reçue moins d'une semaine avant le début de la session n'est pas garantie.

Tarif

La formation étant mise en place dans le cadre de l'offre de la branche, **aucune participation financière pour les coûts pédagogiques** n'est demandée aux ACI.

Pour les frais annexes (transport, hébergement, repas), une demande de prise en charge devra être soumise à UNIFORMATION.